

Renouvellement certificat « conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques »



Public ciblé :

Le conseil stratégique à l'utilisation des produits phytosanitaires est obligatoire pour tous les agriculteurs.

Ce conseil individualisé à chaque exploitation permet aux agriculteurs d'améliorer leurs stratégies de gestion des bioagresseurs.

Il consiste en un diagnostic d'exploitation (caractéristiques, systèmes de culture, enjeux environnementaux et sanitaires), à partir duquel seront proposés un plan d'actions avec des leviers adaptés pour réduire l'utilisation des produits phytosanitaires de synthèse, tout en maintenant la viabilité de l'exploitation.

L'obtention du certificat "conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques" est donc obligatoire pour exercer ces activités de conseil auprès des exploitants et seules les entreprises agréées pour la réalisation d'un conseil phytosanitaire et donc indépendantes de la vente de produits pourront réaliser ces conseils.

Pré requis :

Lecture et écriture en langue française Utilisation de l'outil informatique

détenir un certificat conseil en fin de validité

Effectif par session :

De 6 personnes minimum à 14 personnes maximum

Durée :

2 jours (14 heures)

Tarifs :

320 € pour une personne pour les 2 jours.

Nous consulter pour les tarifs groupe (à partir de 6 personnes)

Frais pédagogiques éventuels :

Aucun

Modalités d'alternance :

Pas d'alternance

Délai d'accès à l'action de formation :

2 mois sous réserve du nombre de personnes

Objectifs visés et évaluables :

Obtention du renouvellement du Certificat Individuel de Produits Phytopharmaceutiques : Catégorie « Conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques »

Contenu de formation :

2 jours de théorie, in situ.

Acquisition :

- en matière de réglementation,
- de prévention des risques pour la santé,
- de prévention des risques pour l'environnement et
- de définition de stratégies visant à limiter le recours aux produits phytosanitaires.

Selon vos besoins, l'accent sera mis sur la région Corse

Évaluation comparative de l'utilisation des produits "phytos" et techniques alternatives

Méthodes et produits de biocontrôle utilisant des mécanismes naturels

lutte biologique, lutte physique, lutte biotechnique, génétique, etc. point sur les expérimentations en cours

Modalités pédagogiques :

En présentiel, au laboratoire de biologie ou de chimie et/ou en salle informatique.

Apports théoriques avec des supports variés (diaporamas, cours en ligne plate forme BORGGOODLE, QCM, bibliothèques en ligne, plaquettes...)

Etude de situations spécifiques

Évaluation des risques en fonction de certaines problématiques liées aux exploitations

Raisonner une intervention en fonction de l'activité d'un exploitant

Renforcement de la réglementation aux niveaux régional national & européen

Analyse de pratiques et prévention

Étude de cas sur les nouvelles techniques méthodes alternatives n'utilisant plus ou peu les produits phytopharmaceutiques

Matériels mis à disposition :

- Ordinateur individuel, imprimante et connexion wi-fi
- Applications informatiques diverses & Accès plate forme de documents de ressources et d'outils
- Livres
- Listings des Sites de référence et des ressources par voie numérique

EPLEFPA de Borgo-Marana - C.F.P.P.A de Borgo-Marana, 650 route de porettonne, 20290 BORG

Tél : 04.95.30.02.31 (1) - Mail : cfppa.borgo@educagri.fr

Site internet : <https://campuscorsicagri.fr/>

Date de mise à jour : Janvier 2025



Modalités d'évaluation :

La durée minimale réglementaire de la formation est fixée à 14 heures. Le CFPPA vous délivre une attestation de formation ainsi que votre bordereau de score signé et tamponné au format numérique.

Le certificat se récupère en ligne sur le site :

<https://www.service-public.fr/> après en avoir fait la demande. Les demandes sont traitées par la DRAAF de Corse.

La durée de validité du certificat est de 5 ans renouvelable. La demande de renouvellement doit se faire 3 mois avant la date d'expiration.

Contact :

Responsable pôle formations :

- Tel : 06.74.25.52.58

- Mail : marie-france.raffalli@educagri.fr

Plan et moyens d'accès :

L'établissement est desservi

*par le réseau routier cf « Google maps » lycée agricole Borgo

*par le réseau ferroviaire, cf Chemins de Fer Corse (Arrêt Porettonne à 10 min à pied).

Accessibilité :

Un Référent handicap

Armagnac Marie-hélène : 07.50.54.25.93

Codes :

RNCP : 5656

Nom du certificateur : Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire

Date d'échéance de l'enregistrement : 31-12-2026

Statistiques :



Conditions d'inscription :

Dossier d'inscription complet

Modalités de sélection :

Aucune

Financement et modes de rémunération :

Le financement peut être assuré par :

- Vos propres fonds
- Une prise en charge de votre OPCO
- Une prise en charge de votre employeur
- Une prise en charge par France Travail
- Une prise en charge via votre Compte Personnel de Formation

Perspectives :

Métier : Seules les entreprises agréées pour la réalisation d'un conseil phytosanitaire et donc indépendantes de la vente de produits pourront réaliser ces conseils.

Qui recrute ? Coopératives agricoles, Chambre d'agriculture, entreprises agréées indépendantes de la vente

Poursuites de formation : Éventuellement Certibiocide, formations courtes sur méthodes alternatives

Mode de validation :

Certificat Individuel de Produits Phytopharmaceutiques : Catégorie « Conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ».

environnement :

Une équipe pédagogique, véritables professionnels dans leur domaine.

Un site de 27 hectares en adéquation avec les métiers de l'agriculture et de l'aménagement paysager.

Des lieux de formation adaptés aux groupes et situations d'apprentissage (atelier mécanique, laboratoires, salles de cours et salles informatiques, Centre de Documentation et d'Information).

Restauration : une cantine favorisant les circuits courts.